
COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

États Financiers

au 31 octobre 2005



Un organisme du gouvernement de l'Ontario depuis 1885

Table des matieres

Rapport de la direction	1	
Rapport des vérificateurs	1	
Bilan	<i>État 1</i>	2
Avoir.....	<i>État 2</i>	3
Exploitation	<i>État 3</i>	4
Mouvements de trésorerie.....	<i>État 4</i>	5
Notes afférentes aux états financiers	6	

Commission des parcs du Niagara

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

La Commission est responsable pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information

financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur général. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves aux registres de la Commission.



John A. M. Kernahan
Directeur général
Le 16 décembre 2005



Neil McDougall, CMA
Administrateur principal, Services Corporatifs
Le 16 décembre 2005, Niagara Falls, Ontario

RAPPORT DES VERIFICATEURS


À la Commission des parcs du Niagara, au Ministre du Tourisme et au vérificateur général

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2005 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des

montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2005 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



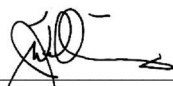

Crawford, Smith et Swallow
Chartered Accountants LLP
Le 16 décembre 2005, Niagara Falls, Ontario

ETAT 1

Actif	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2005	2004
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	7 722	890
Comptes débiteurs	1 946	2 150
Stocks		
Articles vendables	3 531	4 202
Fournitures d'entretien et autres	1 115	1 085
Frais payés d'avance	529	604
	<hr/> 14 843	<hr/> 8 931
Immobilisations - note 2	131 828	128 990
	<hr/> 146 671	<hr/> 137 921
Passif et avoir		
Passif et avoir		
Découvert en banque - note 5	-	2 050
Comptes créditeurs	6 496	4 349
Traitements et salaires dûs	1 800	1 579
Portion actuelle du financement à long terme	1 339	86
	<hr/> 9 635	<hr/> 8 064
Financement à long terme - note 3	4 022	64
Prestations après-mandat - note 4	3 116	2 976
Engagements - note 6		
Faux frais - note 7		
Avoir - État 2	129 898	126 817
	<hr/> 146 671	<hr/> 137 921

Voir notes afférentes

Signataires au nom de la Commission :

 _____	Président
 _____	Commissaire

ÉTAT 2

(dans des milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
Avoir au début de l'exercice	126 817	123 019
Revenu net pour l'année - État 3	3 081	3 798
Avoir à la fin de l'exercice	129 898	126 817

Voir notes afférentes

ÉTAT 3

(dans des milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions	69 871	69 397
Loyers fonciers	5 806	5 659
Commissions, locaions et frais	3 067	2 765
Différence de change nette sur devises américaines	472	460
Gain (perte) net sur la vente d'actifs immobilizes	33	(1 979)
Recettes diverses	43	51
	79 292	76 353
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions		
Coût d'acquisition des articles vendus	13 497	13 446
Frais d'exploitation	29 723	27 698
Entretien	11 977	11 365
Frais généraux et d'administration	10 140	9 519
Marketing et publicité	3 087	2 871
	68 424	64 899
Revenu net pour l'année, avant les articles non notés	10 868	11 454
Autres articles		
Dépense d'intérêt - nette - note 8	277	471
Dépréciation - note 9	7 510	7 185
	7 787	7 656
Revenu net pour l'année	3 081	3 798

Voir notes afférentes

Mouvements de trésorerie ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

ÉTAT 4

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2005	2004
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Revenu net pour l'année	3 081	3 798
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- avantages postérieurs à l'emploi	345	388
- amortissement	7 510	7 185
- perte (augmentation) net sur la vente d'actifs immobilisés	(33)	1 979
	10 903	13 350
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - note 12	3 288	1 026
Fonds découlant des activités d'exploitation	14 191	14 376
Activités d'investissement		
Aquisitions d'actifs immobilisés	(10 352)	(3 850)
Produits de la vente d'actifs immobilisés	37	22
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(10 315)	(3 828)
Activités de financement		
Baisse du prêt avec la banque	-	(13 000)
Augmentation nette (baisse) dans le financement à long terme	5 211	46
Dépenses monétaires liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(205)	(343)
Fonds fournis par les activités de financement	5 006	(13 297)
Baisse de la position de trésorerie	8 882	(2 749)
Postition de trésorerie (déficiency) au début de l'exercice	(1 160)	1 589
Postition de trésorerie à la fin de l'exercice	7 722	(1 160)
Position monétaire (déficiency) composée de :		
Espèces	7 722	890
Découvert en banque	-	(2 050)
	7 722	(1 160)

Voir notes afférentes

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission des Parcs du Niagara (la « Commission ») sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Stocks

Les inventaires de marchandise vendable sont valorisés à un prix au-dessous de la moyenne et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 20 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 25 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 40 pour cent pour les véhicules.

Traduction des unités monétaires étrangères

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs à dénominations étrangères sont traduits aux taux de change en vigueur au moment de la date du bilan financier. Les actifs et les passifs qui ont été traduits sont reflétés dans les salaires nets de la période.

2. Immobilisations

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>			
	Coût	Amortissement cumulé	2005	2004
	\$	\$	\$	\$
Terrain	13 555	–	13 555	13 555
Améliorations de terrain	17 091	–	17 091	17 091
Bâtiments, voirie et structures	148 911	58 945	89 966	88 581
Matériel et mobilier	31 155	21 530	9 625	8 225
Véhicules	8 024	7 294	730	759
	218 736	87 769	130 967	128 211
Travaux d'immobilisations en cours	861	–	861	779
	219 597	87 769	131 828	128 990

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

3. Financement à long terme

(dans des milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
Le prêt à terme et à taux fixe qui exige des paiements au capital de 1 000 000 \$ par année, porte un intérêt de 4,01% jusqu'en décembre, 2009	5 000	–
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portant un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 87 793 \$ jusqu'au mois octobre, 2006, sécurisé par l'équipement avec la valeur nette intrinsèque de 365 411 \$	298	–
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 2 779 \$ jusqu'au mois de mars, 2007, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 70 467 \$	44	76
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 875 \$ jusqu'au mois de septembre, 2007, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 25142 \$	19	30
La Commission a une obligation sous le contrat de location-adquisition, qui porte un intérêt nul, qui exige des paiements mensuels de 5 279 \$ jusqu'en août, 2005, sécurisés par l'équipement avec une valeur d'inventaire nette de 95 188 \$.	–	44
	5 361	150
La portion minimale est dû dans l'espace d'une année	1 339	86
	4 022	64

Les paiements de capital des obligations de financement à long terme sont prévus dans les périodes fiscales suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2006	1 339
2007	1 022
2008	1 000
2009	1 000
2010	1 000

4. Prestations après-mandat

La Commission fournit une prestation définie à l'avenir pour l'employé, payable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation se calcule selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission jusqu'à un maximum de 26 semaines. La responsabilité de prestation accrue jusqu'au 31 octobre, 2005 est de 3 115 931 \$ (2 955 587 \$ en 2004).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2004 pour l'année terminant le 31 octobre, 2004, il fut déterminé qu'il y avait une perte actuarielle de 65 577 \$. L'obligation actuelle, dès le 31 octobre, 2005, est de 3 181 508 \$ (3 021 164 \$ en 2004). Puisque la perte actuarielle est de moins de 10% de l'obligation actuelle, il n'y a pas d'amortissement minimal enregistré pour l'année.

La Commission exige qu'une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi soit administrée à tous les trois ans. Donc, la prochaine évaluation devrait être administrée pour l'année qui termine le 31 octobre, 2007.

Voir la note 11 pour obtenir d'autres prestations postérieures à l'emploi.

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

4. Prestations après-mandat suite

Information définie sur régime de prestations	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2005	2004
	\$	\$
Atouts pour régime de prestations de l'employé	–	–
Engagements de régime de prestations de l'employé	3 116	2 976
Déficit de régime de prestations de l'employé	3 116	2 976
Obligation de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	2 976	2 931
Dépense pour l'année	345	388
Prestations payées pendant l'année	(205)	(343)
Obligation prestation, fin de l'année	3 116	2 976

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes :

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 6%.

Niveaux des salaires – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 4% par année.

5. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$, fournissent deux types de prêts. Il y a une option à taux variable avec un taux qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel de la Banque de Montréal et il y a une facilité de crédit de fonctionnement avec un taux fixe qui est disponible pour les termes de 30/60/90/180 ou 364 jours, à des taux qui sont fixés selon les taux d'acceptation de l'employé de banque.

6. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 1 177 000 \$ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

7. Faux Frais

La Commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de déterminer la probabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

8. Dépense d'intérêt

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2005	2004
	\$	\$
Revenu d'intérêt	(64)	(56)
Dépense d'intérêt du prêt	341	527
	277	471

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

9. Dépréciation

(dans des milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
Amortissement de l'actif productif de recettes	4 399	4 003
Amortissement de l'actif non productif de recettes	3 111	3 182
	7 510	7 185

10. Crédits de fonctionnement

La Commission loue des véhicules, de l'équipement et des locaux avec des crédits de fonctionnement qui expirent à des moments différents jusqu'en 2009. L'obligation totale sous les crédits de fonctionnement équivaut à environ 806 073 \$.

Les paiements à l'avenir pour chacune des quatre années à suivre sont les suivants :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2006	270
2007	257
2008	178
2009	101

11. Autres prestations après-mandat

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et non permanents participants) des cotisations à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés. Ces plans sont expliqués en tant que plans de contribution, puisque la Commission n'a pas assez d'information pour appliquer un plan de bénéfices défini expliquant ces plans de pension.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la CRFP et du SEFPO étaient de 1 404 290 \$ (1 368 059 \$ en 2004) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi et non liés au régime de retraite est payé par le Conseil de gestion. Le Secrétariat n'est pas inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

Voir note 4 pour des détails définis sur le régime de prestations postérieures à l'emploi.

12. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
Comptes débiteurs	204	605
Stocks	641	1 004
Frais payés d'avance	75	(265)
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	2 368	(318)
	3 288	1 026

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2005

12. Mouvements de trésorerie suite

Acquisition de biens fixes

Pendant l'année, les biens fixes furent obtenus à un coût déterminé de 10 351 941 \$ desquels 487 214 \$ fut obtenu par des moyens de contrats de location acquisition. Les paiements en argent liquide de 9 864 727 \$ ont été réalisés pour acheter les biens fixes.

(dans des milliers de dollars)

Intérêts	2005	2004
	\$	\$
Intérêt reçu	64	61
Intérêt payé	170	511

13. Instruments financiers et la gestion de risque

Juste valeur

Les outils financiers de la Commission comprennent l'argent liquide, les comptes clients, les comptes fournisseurs et des augmentations de salaire. La valeur comptable de ces outils s'approche à leur juste valeur, grâce aux liquidités immédiates ou à court terme.

L'information de la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce qu'elle n'est pas praticable pour déterminer la juste valeur avec assez de fiabilité.

Risque de crédit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque d'unité monétaire

La Commission a des espèces de 694 578 \$ qui ont une dénomination en dollars Américains. Ce compte a été converti à l'équivalent Canadien à un taux de 1 dollar Américain qui équivaut à 1,1755 dollars Canadiens. La Commission administre environ 17,3% (2004 – 17,56%) de ses ventes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de change monétaire.

Risque de flux monétaire

La Commission a des installations de prêts pour les découverts en banque à taux variable portant un intérêt qui varie avec le taux d'intérêt de base. Par conséquent, la Commission est exposée aux risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt du marché.

14. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de comparaison ont été émis de nouveau pour se conformer à la présentation actuelle de l'année.